

CACES R490 GRUES DE CHARGEMENT



● Présentation de la formation

La sécurité sur le chantier est un élément primordial, d'autant plus lorsque de lourds engins sont fréquemment utilisés. C'est le cas pour les grues de chargement. Votre conducteur souhaitant manœuvrer un tel équipement doit donc justifier de compétences propres à la bonne utilisation de l'engin, mais aussi et surtout au maintien de la sécurité.

Passer une formation CACES grue de chargement R490 (anciennement CACES R390 bras de grue auxiliaire) est obligatoire pour qui souhaite obtenir le CACES et ainsi devenir un élément sûr et professionnel sur le chantier. ACX Conseil vous propose sa formation professionnelle CACES Grue de chantier afin de compléter et renforcer vos compétences.

● Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'une grue auxiliaires de chargement en insistant sur les consignes de sécurité.
- Connaître les règles d'une utilisation en sécurité.
- Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer.
- Connaître sa machine pour mieux l'utiliser.
- Assurer l'entretien simple de sa grue auxiliaire.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'une grue auxiliaires de chargement en insistant sur les consignes de sécurité.
- Obtenir le CACES Grue de chargement (R490).



LES PLUS DE LA FORMATION

**Intervention dans toute la France
Métropolitaine.**

**Formation établie en fonction des
spécificités de vos métiers.**

**Modulable en fonction de vos
demandes.**

Conforme aux exigences de l'INRS.

**Partenaire de votre région,
favoriser le local (RSE).**

**Un livret stagiaire pour chacun
de vos collaborateurs.**

**Devenir proactif dans votre
démarche de prévention.**

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

3 jours, soit 21 heures



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande

Devis sous 24 h

● Ressources pédagogiques

- Enseignement théorique multimédia.
- Pratique sur grue auxiliaire.
- Opération de levage, pose et dépose.
- Exercices pratiques sur plateau technique.
- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

**Nous préconisons une mise à jour de
votre formation CACES R490
tous les 5 ans.**



CONNAISSANCES THÉORIQUES :

Connaissances générales :

Rôle et responsabilités de chacun.
Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques.
Technologie des grues de chargement.
Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité).
Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes et dispositifs de sécurité.
Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs.
Notions élémentaires de physique.
Evaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges et conditions d'équilibre.

Stabilité des grues de chargement :

Règles de stabilisation.
Utilisation des courbes de charges.

Déplacement des grues de chargement sur site :

Règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements.
Règles de signalisation sur site.
Règles de bonne pratique en matière d'arrimage des charges.
Risques liés à l'utilisation des grues de chargement.
Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés.
Exploitation des grues de chargement.
Operations interdites.
Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue.
Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

Accessoires de levage et règles d'élingage :

Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles.
Vérifications d'usage des grues de chargement.
Principales anomalies.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUE :

Prise de poste et vérification :

Utilisation des documents (notice d'instructions et VGP).
Mise en configuration d'exploitation (positionnement du porteur, déploiement et mise en appui des stabilisateurs, réglage de l'horizontalité, déploiement de la grue de chargement ...).
Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement.
Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers.

Conduite et manœuvres :

Vérifier le bon élingage d'une charge simple.
Utiliser différents accessoires de levage : élingues, pincés, fourche à palettes.
Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés.
Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible.
Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels.
Communiquer par radio.
Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance :

Replier la grue de chargement en position de transport.
Effectuer les opérations d'entretien journalier.
Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.
Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option).
Enumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation...).
Vérifier les équipements de transmission.
Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque.
Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue de chargement.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du travail.

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du travail.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Mis à jour le
1er juin 2022

AGRÉMENTS



NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr